

**COMITE DE QUARTIER « MIRABEL-LYAUTEY »
REUNION DU 16 OCTOBRE 2019**

A - VIE QUOTIDIENNE

1 - Pourquoi les placiers du **marché d'Agde** défavorisent-ils les producteurs locaux de fruits et légumes ?

Réponse :

Concernant les producteurs locaux sur le marché, il n'y a plus de places abonnées vacantes donc les emplacements sont attribués par tirage au sort. De plus, selon le règlement, les commerçants doivent être présents 42 semaines par an sauf motif d'absence justifié.

Une proposition a été faite au producteur d'asperges qui a décliné la proposition (l'intéressé n'était pas satisfait de l'emplacement).

2 - **La Calade** : Voiture ventouse sur le parking handicapés munie du macaron ad-hoc;

Réponse :

Nous prenons acte de cette signalisation.

3 - **La Calade** : Panneau descriptif des travaux d'aménagement des bords de l'Hérault occupe depuis 4 mois une place handicapée. Une intervention personnelle auprès d'un élu n'a rien changé .

Réponse :

Ce panneau sera enlevé début octobre.

4 - **La Calade** : le trottoir bordant l'accès au parking de Crédit Agricole et de l'huissier a été cassé lors des travaux d'aménagement du CA. Ce problème avait été signalé ici il y a presque un an, la réponse de la mairie avait été que cela dépendait du CA, mais celui-ci a-t-il été mis en demeure de réparer les dégâts qu'il a occasionnés au domaine public ?

Réponse :

Un courrier de relance a été envoyé au Crédit Agricole ainsi qu'à l'entreprise qui a occasionné les dégâts.

5 - **La Calade** : Le bac à fleurs devant la poste a été démolie par une voiture il y a de nombreux mois et n'a jamais été remplacé. Du coup, les voitures stationnent sur le trottoir.

Réponse :

Des jardinières seront repositionnées devant la poste pour éviter le stationnement anarchique.

6 - **Le Moulin des Évêques** : Pourquoi le bassin décoratif au pied du moulin est-il à sec depuis le printemps?

Réponse :

Le système de filtration du bassin est sous dimensionné. Un chiffrage est en cours pour son remplacement.

7- **Le Moulin des Évêques** : lorsque le grand parking (de la vallée ?) a été aménagé, le passage piéton vers le Moulin percé dans le mur a reçu une porte étanche à mettre en place en cas de risque d'inondation. Depuis le mur a été complètement rasé. Nous ne voyons pas la cohérence entre ces actions.

Réponse :

Une porte étanche de dimension correspondante à l'ouverture est en commande

8 - Le panneau situé rue du 8 mai interdisant de tourner à droite **rue du Peyrou** a été tourné de 90° le rendant ridicule à cet endroit.



Réponse :

Le panneau sera réorienté.

9 - **Rue du Peyrou** : les voitures stationnent sur les trottoirs des deux côtés, ne laissant que la rue aux piétons.

Réponse :

La pose de mobilier est prévue sur la partie droite dans le sens de circulation.

10 - On commence à avoir le même problème **rue des Roccs**.

Réponse :

Une visite sur site a été organisée pour identifier le problème.

11 - **Rue du 8 mai**, en face du parking (de la Vallée?), c'est la savane. Il n'y a aucun entretien et les boutiques ainsi que leurs clients en souffrent.

Réponse :

Un débroussaillage sera programmé.

12 - Le 1^{er} avril, spectacle surprenant d'une voiture de la mairie déposant à 8h40 des encombrants sur le trottoir de la **rue des Anciens Combattants**. Un autre véhicule les a enlevés vers 16 h 45 semble-t-il. Est-ce acceptable ?



Réponse :

Concernant le dépôt d'encombrants, il faut impérativement relever le numéro de la plaque d'immatriculation.

La plaque d'immatriculation a été transmise durant la réunion.

13 - Reprendre les tracés au sol d'une façon générale sur la ville. **Moulin des évêques** (en façade) et passerelle d'accès au **château Laurens** prévoir un panneau indicatif.

Réponse :

Une repasse de peinture routière sera réalisée par les services, ainsi que la pose d'une signalétique pour indiquer le moulin des évêques et le Château Laurens.

14 - **Route de Sète** (à proximité du garage Peugeot) les voitures de luxe garées devant le magasin de vente débordent sur la voie publique et sur la chaussée.

Réponse :

. Au sujet de la terrasse du commerce "blue motors", le gérant est autorisé à occuper une terrasse de 49 m² au droit de son commerce, tout dépassement doit être sanctionné par la police municipale.

. Un contrôle sera effectué pour les véhicules de luxe stationnées sur la VP et la chaussée.

15 - **Route de Sète** des camions garés de chaque côté de la route gênent la circulation tous les weekends.

Réponse :

Un contrôle sera effectué pour les camions stationnés route de Sète les week-ends.

16 - **Rue Balmigère** un gros camion garé sur le trottoir (au niveau des tennis) gêne le garage des véhicules lors des matchs de foot au stade.

Réponse :

La Police Municipale s'est déplacée, le propriétaire du véhicule sera contacté.

17 - **Rue de la Solidarité** mise en place d'un distributeur de sacs pour chiens (voir distributeur avec ouverture rectangulaire comme à Vias).

Réponse :

Le distributeur de sachets canin sera installé avec notre propre mobilier.

18 - **Chemin des 7 fonts** devant l'entreprise Massal le banc (situé au soleil) ne sert à rien le déplacer en face à l'ombre.

Réponse :

Le banc sera remplacé.

19 - La réfection de cette route est-elle envisagée suite aux travaux sur la **zone industrielle**.

Réponse :

La route fera l'objet d'une réfection complète étalée sur 2 exercices 2020/2021

20 - Voir pour entretien et nettoyage du passage sous la voie ferrée. **Rue de la chimie** et au virage pour prendre le **chemin des 7 fonts** stationnements gênants.

Réponse :

Le passage sous la voie ferrée sera débroussaillé.

La police municipale a pris note et sera vigilante.

21 - **Route des pompiers** qui a la priorité (suite aux travaux) ?

Réponse :

La signalisation a été mise en place dans la rue des pompiers.

22 - **Les jours de marché**, accès fermés à la circulation par des blocs, ne pas oublier de laisser un passage pour poussettes et fauteuils roulants.

Réponse :

Les accès au marché d'Agde ne se ferment plus avec des blocs mais avec des barrières d'un nouveau type. Le passage fauteuil roulant et poussette est respecté.

23 - **Route de Sète** après le rond-point Intermarché meilleure signalisation du passage protégé.

Réponse :

Une visite du site sera effectuée pour vérifier la signalisation en place et lui apporter une amélioration.

24 - A quelle date la ville d'AGDE sera équipée de **la fibre**?

Réponse :

Une réponse vous sera apportée lors de la réunion.

25 - Résidence SDF sur le parking du **Moulin des Evêques** (photos 1.2.3)

Depuis plusieurs années, il existe cette résidence qui se situe à l'angle droit en entrant au parking. L'emplacement est discret et si le campement est autorisé cela demanderait

amélioration et modernisation. Tout en comprenant ces pauvres gens il y a peut-être du nettoyage à faire.



Réponse :

Un contrôle sera fait pour le squat signalé au moulin des évêques.

26 - Croisement **Chemin du Peyrou** et sortie vers le haut de la **Rue Barbés** : (photo 4)
La signalisation peu visible et pâissante mérite rafraîchissement. En effet des automobilistes n'étant pas coutumiers du quartier s'engagent dans le sens interdit.



Réponse :

Croisement Barbès/Peyrou, la signalisation en place n'est plus réglementaire, elle sera remplacée.

27 - En début de la **Rue Montée de Joly** : (photo 5)

Sortant de la Rue Barbès, serait-il possible de signaler un passage piéton pour rejoindre le trottoir en face. Cette disposition ferait également ralentir certains conducteurs un peu trop téméraires qui s'engagent dans cette montée étroite et sans visibilité.



Réponse :

Le positionnement du passage piéton sera étudié une visite sur site déterminera la possibilité ou pas en fonction de la configuration de la chaussée.

28 - Virage **Rue des Roccs** :

En venant depuis la Rue Alsace Lorraine, en serrant la droite comme il se doit, on se prend systématiquement la roue arrière sur le trottoir. Ainsi, les conducteurs se maintiennent la plupart du temps au milieu de la chaussée avec le risque de croisement avec un véhicule venant en contresens. Le coude du trottoir se situant bien avant la borne à incendie celui-ci pourrait être réduit de 20 cm pour adoucir ce passage. Cela n'aurait aucune incidence sur la circulation sur le trottoir où de toute manière la borne à incendie ne permet pas à cet endroit le passage ni d'une poussette, ni d'un fauteuil roulant. La borne incendie resterait néanmoins à l'abri avec le trottoir substituant et le passage sans plus de restriction pour le piéton.



Réponse :

Rue alsace lorraine une reprise de l'accotement sera réalisée par les services techniques. Pour le virage, rue des Rocs, il est possible de reprendre 10 m de trottoir pour améliorer le passage.

29 - Sortie **Rue Victor Bonnaric** :

Cette rue débouchant sur la Rue Alsace Lorraine, le panneau STOP n'existe plus, a-t-il été supprimé ?

Réponse :

Le panneau stop à la sortie Victor Bonnaric sera repositionné.

B) GRANDS TRAVAUX :

Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

Le déploiement de la fibre mutualisée concerne :

- 47 574 prises adressables (logements à couvrir)
- 111 points de mutualisation (armoires de rue) implantés
- 5 têtes de réseau (NRO) construits

Depuis le 1er janvier, la société SFR procède, seule, au déploiement du réseau qui sera mutualisé pour l'ensemble des opérateurs souhaitant commercialiser des offres fibres sur la commune.

A ce jour, la commune comptera 19 000 prises adressables à des offres fibre « Orange » et « SFR » avant la fin de l'année. L'opérateur a l'obligation que l'ensemble des prises adressables sur l'ensemble de la commune soient raccordables avant la fin de l'année 2020. En cas de non réalisation de cet objectif imposé par l'Etat, l'opérateur se verra infliger une amende correspondant à un pourcentage de son chiffre d'affaires.

Actuellement, le déploiement de la fibre est réalisé sur l'ensemble de la commune mais nécessite, parfois, la réalisation de chantiers de génie civil pour remettre en état des conduites ou des chambres.

La Ville a demandé à SFR d'accélérer le déploiement de mise en place de la fibre pour augmenter la livraison de prises commercialisables, cadencement aujourd'hui de 2 000 prises commercialisables par mois.

Au niveau des copropriétés, un peu plus de la moitié des immeubles ont conventionné ; ces documents sont indispensables au déploiement des infrastructures dans les résidences.

Marc SABLAIROLES - Directeur voirie & Réseaux

AMENAGEMENT PAYSAGER DES ECHANGEURS RD 612

Le projet d'aménagements des échangeurs Tamarissière, Guiradette et Rochelongue rentre dans le cadre du programme d'intégration paysagère des ouvrages.

Ce programme porté par le Conseil Départemental vise à aménager ces trois échangeurs routiers afin de proposer des entrées de villes plus qualitatives où une démarche d'intégration écologique sera associée à travers l'agencement et le choix des espèces végétales.

L'étude est toujours en cours d'élaboration et la réalisation des travaux pourrait être prévue pour l'automne 2020.

Le budget estimé pour cette opération est de 300 000 €.

Marc SABLAIROLES - Directeur voirie & Réseaux

PLAN DE RENOVATION DU CŒUR DE VILLE

Dans le cadre de la nouvelle politique nationale pour la cohésion des territoires, la Ville d'Agde a été retenue pour bénéficier du programme « Action Cœur de Ville ».

Ce programme permet l'amélioration des conditions d'habitabilité et de vie des habitants, et la mise en œuvre d'actions pour la requalification d'espaces publics.

C'est dans ce cadre que la commune a identifié 3 axes majeurs sur lesquels développer cette réflexion, la requalification d'un premier espace constitué par la place Jean Jaurès et la place Louis Bessière jouxtant la cathédrale ainsi que les rues Honoré Muratet, Louis Bages et de l'Hôtel du Cheval Blanc.

Le principe d'aménagement a consisté à favoriser l'émergence d'un espace public partagé, accessible, sécurisé et agréable au travers de l'intégration d'espaces verts, de mobilier urbain et d'éclairage public adaptés.

Pour rappel les travaux de conformité des réseaux humides et l'effacement des réseaux secs ont démarré fin 2018. Ils se sont poursuivis par la dépose des mobiliers urbains, végétaux et revêtements de surfaces, puis la construction des voiries par la réalisation d'une structure sur laquelle a été posé le revêtement constitué de pavés basalte, recommandés par la DRAC et les ABF.

Les travaux ont été achevés début juillet, reste à ce jour quelques réserves sur les finitions (pieds de façades, garde-corps, mobiliers urbains)

Coût global des travaux : 1 800 000€ T avec co-financement de l'Etat.

Laurent BRAULT, Direction Architecture et Bâtiments

THEATRE MAISON DES SAVOIRS

Dans le cadre de « la politique de la Ville » et notamment de son cœur de ville, l'équipe municipale souhaite réaffirmer son investissement et sa volonté de présence publique dans ce quartier prioritaire.

Ainsi, elle propose un projet de développement et de diffusion des pratiques culturelles au sein d'équipements structurants accessibles à tous, en lieu et place de l'actuelle Médiathèque « Maison des Savoirs », Place du Jeu de Ballon.

Il y aura au total environ 30 agents qui seront appelés à travailler sur ce site qui s'articule autour de 3 entités distinctes :

☐ La construction d'un théâtre de 220 places : une jauge médiane entre celle du futur centre de congrès (1200 places) et la salle de conférence de la médiathèque actuelle (70 places).

☐ La rénovation de l'actuelle médiathèque : en impulsant une nouvelle dynamique grâce à la modernisation de ses équipements et l'adaptation de l'offre aux nouveaux usages.

☐ La création de 2 salles dédiées à la création et au développement de la pratique amateur.

Les études réalisées par les services techniques de la Ville ont permis de définir le programme et de présenter l'opération à l'architecte mandataire du projet : Le cabinet A+ Architecture par son représentant Philippe Bonon.

Dans ses objectifs assignés, il reprendra volontairement les intentions architecturales du bâtiment existant, fait de façade ancienne et de verre et d'y intégrer une surélévation afin d'obtenir le volume nécessaire pour le théâtre.

Avancement de l'Opération :

Le permis de construire a été déposé et accepté en date du 30 mai 2018.

Les entreprises titulaires des travaux ont été désignées.

La phase travaux est actuellement en cours:

- 1/ Travaux de démolition depuis début mars.
- 2/ Travaux de gros œuvre depuis début juin.
- 3/ Durée globale des travaux tous corps d'état estimée à 18 mois dont 12 mois pour la médiathèque.

Coût de l'opération :

Le cout global de l'opération est estimé à 5 143 000 € T.T.C

Il est décomposé de la manière suivante :

Etudes et maîtrise d'œuvre : 493 000 € T.T.C

Travaux d'aménagement et de construction : 4 650 000 € T.T.C

Laurent BRAULT, Direction Architecture et Bâtiments

MAISON DE LA MER

Dans le cadre du réaménagement du cœur de station, les locaux exigus de la Direction des Milieux Marins, situés sur l'emprise de l'ancien Palais des Congrès, doivent être libérés.

Ainsi, la Ville d'Agde a élaboré un projet innovant, consistant à positionner, sur un lieu stratégique, les nouveaux locaux « flottants » de cette Direction.

Les objectifs attendus sont les suivants :

- Création des nouveaux locaux de la direction administrative des Milieux Marins y compris les locaux techniques pour le personnel spécialisé, le matériel nautique et de plongée.
- Mise en valeur de la découverte de notre aire marine protégée.
- Développement de l'accueil du public, de l'écotourisme et de la sensibilisation auprès du jeune public et des scolaires.

Cette Maison de la Mer se situera à l'avant-port, en limite de l'embouchure de la mer.

Il y aura au total 8 personnes qui seront appelées à travailler sur ce site qui sera composé :

- D'une partie administrative répartie regroupant les zones bureaux et vestiaires.
- D'une partie technique regroupant le matériel professionnel sensible et de plongée
- D'une partie « accueil du public et espace découverte »

Ce projet s'inscrit également dans une démarche HQE (Haute qualité Environnementale) notamment :

- Par la mise en place sur la toiture du bâtiment de panneaux photovoltaïques
- Par la mise en œuvre de technique d'auto consommation (vent, soleil, eau de pluie,...)
- Par la mise en œuvre de matériaux respectueux de l'environnement

Avancement de l'Opération :

Le marché de Maîtrise d'œuvre a été attribué à l'agence IMAGINE Architecture.

La phase Avant-Projet Détaillé est en cours de validation (cf visuels).

Le début des travaux est prévu en Janvier pour une durée de six mois environ.

Coût de l'opération :

Le cout global de l'opération est estimé à 840 000.00 € T.T.C avec des aides financières de nos partenaires institutionnels estimées à hauteur de 30%.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services

CHATEAU LAURENS

La CAHM porte le chantier de restauration de la Villa Laurens pour un budget global d'environ 10 Millions d'euros et une durée de trois ans. Ce chantier vise la restauration d'un édifice majeur du territoire, voué à devenir un pôle culturel d'échelle régionale voire nationale compte tenu de son histoire et de ses spécificités architecturales et décoratives autour de l'art nouveau et des arts décoratifs.

Fin 2016 – début 2017, le chantier de restauration a démarré. Le service représente la maîtrise d'ouvrage, participe aux réunions de chantier, suit les opérations pilotées par la maîtrise d'œuvre et sert d'interface avec les partenaires financiers du projet et plus particulièrement la DRAC Occitanie dont la restauration du monument historique classé dépend.

État des travaux au 1^{er} septembre 2019

Petits appartements restaurés à 70 %:

Plancher/parquet en cours de repose

Menuiseries reposées (fer et bois)

Lambris reposés

Grands vitraux en cours de repose depuis la fin du mois de juillet.

Décor plafonnant « Appolon sur son char » reposé (Œuvre du peintre Anquetin)

Serre bords d'Hérault : lambris, menuiserie, staff et escalier posés, en cours de mise en peinture.

Corps Nord (côté voie ferrée) restaurés à 80 % y compris les façades extérieures (enduits, peinture ornementale en couleur etc.

Écurie en cours de restauration : traitement des mangeoires, des ferronneries etc.

Grange (futur atelier pédagogique) mise en place de la grande porte en ferronnerie

Corps central restauré à 50 %

Grande Terrasse côté nord entièrement restaurée, avec ses balustres et corniche et remise en peinture des éléments architecturaux

Grande terrasse côté sud : Grand parapluie posé et restauration du kiosque égyptien et de l'autre partie de terrasse

Péristyle (colonnade d'entrée) ; réalisation de la démolition du plafond-plancher et de reconstruction à l'identique permettant de retrouver le volume initial et le décor.

Façade principale 1^{er} étage : purges des encadrements des grandes fenêtres et pose de nouvelles pierres en attente de sculpture

La restauration des décors intérieurs se poursuivent (Salon mauresque, grand salon etc.)

- repose des grandes fenêtres 100 %

- traitement en atelier des plafonds en bois peints du grand vestibule

- plâtres et staff des chambres et autres pièces effectués à 100 %

- Laboratoire : traitement des ferronneries effectué ; purge du plafond

Présents :

M. FREY, M. BENTAJOU, M. SAIGNES, M. SABLAIROLES, M. DUBOIS, M. BRAULT, M. RUIZ, M. LAROSE.

Représentants du comité de quartier :

M. ALARY, M. CARRE, M. DELORME, Madame LEGGI, M. LORENTZ, M. MEYER, Mme PAQUAY, M. PONCE, M. SANCHEZ, M. THEVENARD.

Absents :

M. CARVALHO, M. GOUDARD, M. IVARS, Mme PACOT, M. POULAIN.